

GRATTEPANCHE





EDITORIAL DU MAIRE

En Mars dernier, vous avez élu une équipe municipale, composée de six conseillers sortants et cinq nouveaux, dans des conditions très appréciables et très appréciées. L'excellente participation (94%) et le nombre insignifiant de bulletins nuls me laisse croire que vous êtes satisfaits du travail accompli par le conseil sortant et que vous faites confiance à la nouvelle équipe. Merci à tous.

Soyez assurés que nous sommes tous motivés à travailler pour que notre petite communauté conserve son identité villageoise et que GRATTEPANCHE reste une petite commune rurale confortable.

Je vous rappelle que sans être élus, vous pouvez assister aux réunions du conseil municipal et participer comme membre à part entière aux commissions municipales.

Nous avons largement développé nos projets avant les élections, en faisant ressortir les difficultés financières de la commune, aussi notre tâche principale consiste à trouver de nouvelles recettes. L'amélioration des conditions de vie passe fatalement par les Finances.

Cependant, comme nous l'avons promis et écrit, les impositions locales (taxe d'habitation - TFB - TFNB - TP) de 1989 seront identiques (voire en légère diminution) à celles de 1988. Ceci est rendu possible grâce à une légère augmentation de la participation de l'Etat, qui a pris en compte les efforts réalisés depuis quelques années.

A l'heure où l'on parle beaucoup de l'EUROPE, en insistant sur le nombre élevé des communes en France, il nous faut défendre notre identité. Mais pour que notre village continue à vivre en tant que tel, il nous faut être modernes, écoutés, unis et résolument tournés vers l'avenir.

En cette année du bicentenaire de la révolution française, je souhaite que tous nous nous réunissions les 13 et 14 Juillet pour fêter cet évènement.

HANIN J.C.

LES ELECTIONS MUNICIPALES



ELECTIONS DU 12 MARS

Nombre d'inscrits	:	152	
Nombre de votants	:	142	soit 93,4%
Nombre de bulletins nuls	:	5	soit 3,5%
Nombre de suffrages exprimés	:	137	soit 96,5%



La plus jeune
des électriciennes



Le dépouillement



La doyenne
des électriciennes

ONT ETE ELUS

HANIN J.C. - RYON G. - BOCQUET J.M. - BUQUET J.P. - BUQUET R. -
LEROY G. - LEVERT E. - MERCIER R. - NAVARRE J.C. - NAVARRE M. -
POCHOLLE M.M.



ELECTION DU 18 MARS : Election du Maire et des adjoints

ONT ETE ELUS

MAIRE : HANIN Jean-Claude (2ème mandat)

1er Adjoint : RYON Gérard (2ème mandat)

2ème Adjoint : BOCQUET Jean-Marie

Merci à tous ceux qui ont bien voulu nous témoigner leur sympathie en répondant présent le jour de cette élection.

Un "pot de l'amitié" a terminé cette soirée.

LE TRAVAIL DE VOS ÉLUS

REUNION DU 23 MARS 1989

Le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués aux différents syndicats et commissions (administratives et communales).

1 - LES SYNDICATS

- S.I.V.O.M. (syndicat intercommunal à vocations multiples) de BOVES

- Mr HANIN Jean-Claude

- M. RYON Gérard

Le SIVOM de BOVES regroupe la majorité des communes du canton. La commune de GRATTEPANCHE est inscrite pour la section voirie.

- S.I.V.O.M. d'AILLY SUR NOYE

- Melle POCHOLLE Marie-Madeleine

- Mr NAVARRE Jean-Claude

Le SIVOM d'AILLY SUR NOYE regroupe les communes du canton d'AILLY plus quelques communes périphériques. La commune de GRATTEPANCHE fait partie des sections (collège - aide-ménagère - ramassage des ordures ménagères).

- SYNDICAT DES EAUX

- Mr BUQUET René, Président sortant

- Mr MERCIER René

- Mr LEROY Guy

Le syndicat regroupe les communes d'ORESMAUX, FLERS, ESSERTAUX, ROGY, FRANSURES, MONSURES et GRATTEPANCHE.

- SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

- Mr NAVARRE Jean-Claude
- Mr MERCIER René

Ce syndicat regroupe toutes les communes du Sud amiénois.

- SYNDICAT DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

- Mme LEVERT Eliane
- Mr NAVARRE Maurice

Regroupant les communes des cantons de BOVES et d'AILLY SUR NOYE, ce syndicat nouvellement créé a pour but essentiel de soigner les personnes à leur domicile, évitant ainsi l'hospitalisation.

- SYNDICAT SCOLAIRE

- Mr HANIN Jean-Claude, Président sortant
- Mme LEVERT Eliane

Syndicat créé en 1984 pour gérer le regroupement pédagogique des écoles de GRATTEPANCHE et de RUMIGNY. Une classe maternelle - deux classes primaires.

2 - LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ET COMMUNALES

Le Maire est Président de toutes les commissions.

- COMMISSION DES IMPOTS : La commission des impôts est composée de 6 titulaires et de 6 suppléants choisis par le Préfet sur une liste de 24 noms, proposée par le conseil municipal.

- La composition vous sera précisée ultérieurement.

- COMMISSION DE REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

- Mr RYON Gérard
- Mr LEROY Guy

Le rôle de cette commission est de tenir à jour la liste électorale, en prononçant les inscriptions et les radiations, conformément aux lois.

- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (ex. B.A.S.)

Le C.C.A.S. est composé de quatre membres du conseil municipal :

- Mr NAVARRE Jean-Claude
- Mr NAVARRE Maurice
- Mme LEVERT Eliane
- Melle POCHOLLE Marie-Madeleine

de trois membres nommés par le Préfet et d'un membre représentant les associations familiales.

- COMMISSION DU BUDGET

- Mr RYON Gérard
- Mr BOCQUET Jean-Marie

Son rôle est de préparer le budget d'après les documents administratifs et de soumettre un projet au vote du conseil municipal.

- COMMISSION DES TRAVAUX - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Cette commission de travail placée sous la responsabilité de Mr RYON, premier adjoint, est composée de MM. BUQUET René, NAVARRE Jean-Claude, BUQUET Jean-Pierre, BOCQUET Jean-Marie.

COMMISSION VIE DU VILLAGE (Informations)

Cette 2ème commission de travail est placée sous la responsabilité de Mr BOCQUET Jean-Marie, 2ème adjoint.

Participent également à cette commission : MM. LEROY Guy, NAVARRE Maurice, MERCIER René, Mme LEVERT Eliane et Melle POCHOLLE Marie-Madeleine.

Les deux commissions de travail (travaux/urbanisme et vie du village) vous sont ouvertes pour une participation égalitaire.

Il vous suffit d'une simple demande et vous recevrez les convocations en temps utile.

REUNION DU 11 AVRIL 1989

Tous les conseillers étaient présents

1 - Vote des taux des différentes taxes locales

	1989	Pour mémoire 1988
Taxe d'habitation	20,4%	20,85%
Taxe sur le foncier bâti	17,3%	18,32%
Taxe sur le foncier non bâti	43,15%	43,15%
Taxe professionnelle	9,58%	9,58%

Vote à l'unanimité

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Votes
D E P E N S E S	444.564
60 Denrées et Fournitures	7.000
61 Frais de personnel	163.000
62 Impôts et taxes	1.000
63 Travaux et services ext.	36.000
64 Participations et cont.	117.930
65 Allocations-Subventions	5.500
66 Frais de gestion gén.	50.452
67 Frais financiers	29.231
68 Dotations aux amortiss.	
69 Charges except.	
82 Charges antérieures	
83 Prélèv. pour dép. d'inv.	34.451
R E C E T T E S	444.564
70 Prod. de l'exploitation	
71 Produits domaniaux	28.200
72 Produits financiers	
73 Recouvrements-Subv.	
74 Dotations de l'Etat	179.491
75 Impôts indirects	200
76 Impôts autres que contr.	
77 Contributions directes	236.673
78 Trav. d'équip. en régie	
79 Produits exceptionnels	
82 Produits antérieurs	
Déficit de clôture	/
Excédent de clôture	/

SECTION d' INVESTISSEMENT

	Votes
D E P E N S E S	234.930
06 Déficit d'invest. reporté	
13 Frais extraordinaires	3.000
16 Remboursement d'emprunts	52.814
18 Règlement de dettes	
21 Acquis. de biens m. et imm.	7.000
23 Travaux / Bât. / Génie civ.	168.000
25 Prêts et avances	12.000
26 Acquis. / Titres et valeurs	
27 Dépôts et cautionn. versés	
29 Dépenses imprévues	4.116
R E C E T T E S	234.930
06 Excédent d'invest. reporté	
10 Subventions d'équipement	34.479
11 Prélèv. sur rec. de fonct.	34.451
13 Amortiss. / Frais extraord.	
14 Partic. / Trav. d'équipement	56.000
16 Produits des emprunts	110.000
21 Alién. de biens m. et imm.	
23 Facturations de travaux	
25 Recouvrement de créances	
26 Alién. / Titres et valeurs	
27 Dépôts et cautionn. récup.	
Déficit de clôture	/
Excédent de clôture	/

* (Art. 64) :

Participations à charges intercommunales : 117.930

SIVOM d'AILLY SUR NOYE	: 30.878
SIVOM de BOVES	: 47.000
SIS de GRATTEPANCHE-RUMIGNY	: 19.552
Service Incendie	: 5.500
Aide Sociale	: 14.000
Divers	: 1.000

* (Art.65) :

Subventions : 2.500

Forain	: 500
Ass. Familiale GRATTEPANCHE	: 500
ASPEG	: 1.000
Fanfare d'ORESMAUX	: 500

Le budget a été voté à l'unanimité

3 - QUESTIONS DIVERSES

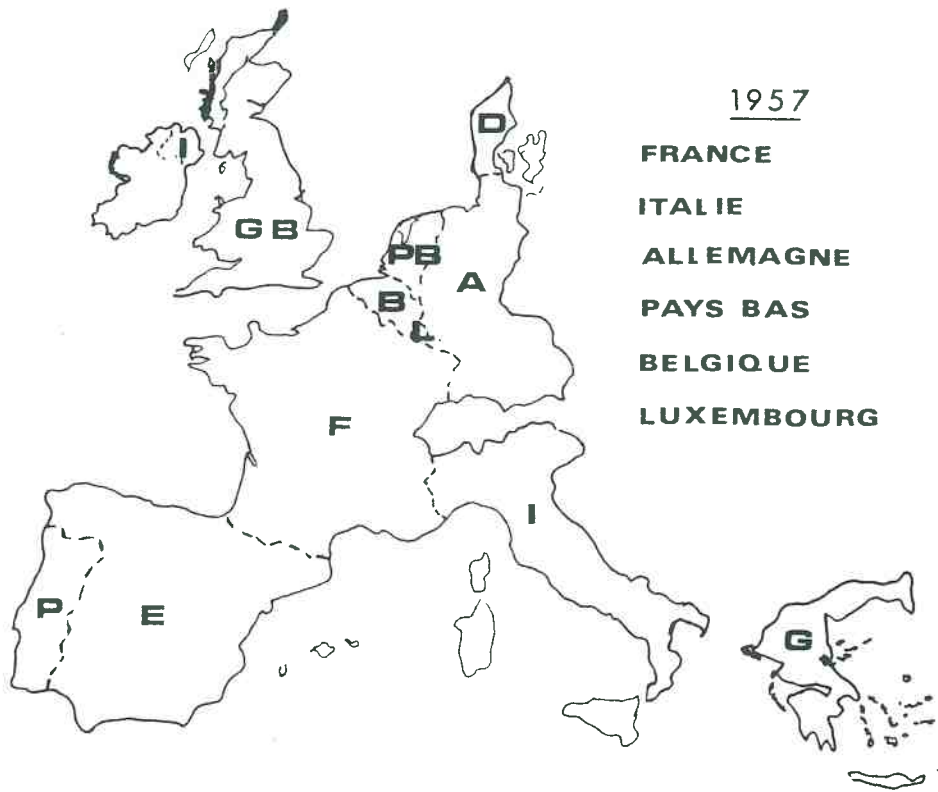
Travaux : Suite au travail de la commission des travaux, le conseil municipal décide :

- de réaliser cette année le goudronnage de la route d'ESTREES - GRATTEPANCHE, les travaux étant confiés aux services de l'équipement.
- de présenter le dossier d'aménagement de "l'ancienne mairie" auprès des services de la Préfecture, dans le cadre de la 2ème part de la D.G.E. et du Conseil Général, pour l'obtention des subventions.
- d'organiser une "journée craie" pour la remise en état des chemins d'exploitation.
- de réaliser quelques plantations et de mettre en place définitive l'arbre de la liberté.
- de réaliser le plus tôt possible la rénovation et les extensions du réseau d'éclairage public. Le dossier est à l'étude, une provision budgétaire est inscrite au budget primitif 89.
- de mettre à l'étude les différentes possibilités permettant d'améliorer la signalisation et la sécurité routière (notamment vis à vis des enfants) sur l'ensemble du village.

ELECTIONS

EUROPEENNES

18 Juin 1989



1957

**FRANCE
ITALIE
ALLEMAGNE
PAYS BAS
BELGIQUE
LUXEMBOURG**

1972

**IRLANDE
DANEMARK
GRANDE BRETAGNE**

1981

GRECE

1986

**ESPAGNE
PORTUGAL**

VOUS ALLEZ VOTER POUR



Le Conseil	La Commission	Le Parlement	La Cour de Justice	La Cour des Comptes	Le Conseil économique et social
Siège BRUXELLES	Siège à BRUXELLES	Siège à STRASBOURG	Siège à LUXEMBOURG	Siège à LUXEMBOURG	Siège à BRUXELLES LUXEMBOURG ou STRASBOURG
10 membres (1 Ministre par pays). Sa composition varie suivant les sujets traités (Ministres de l'Agriculture, du Budget, etc...)	14 membres nommés pour 4 ans par les gouvernements	434 députés élus au suffrage universel à la proportionnelle (81 pour la France) nommés pour 5 ans	11 juges 5 avocats généraux 1 greffier nommés pour 6 ans	9 membres nommés pour 6 ans par le Conseil	156 membres représentant les employeurs, les travailleurs et les différentes catégories socio-professionnelles
La Commission propose Le conseil décide La Commission exécute		il arrête le budget de la communauté après l'avoir établi conjointement avec le conseil, il contrôle les activités de la commission il y a 17 commissions spécialisées qui préparent les travaux du Parlement	elle se prononce sur les litiges entre les états membres	elle examine les comptes de la communauté européenne et établit un rapport annuel	organisme consultatif nommé par le Conseil des Ministres

LES ETAPES

9 MAI 1950 : A l'instigation de Jean Monnet, déclaration de Robert Schuman (ministre français des Affaires Etrangères).

1951 : **Traité de Paris qui organise la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.).**

1^{er} JUIN 1955 : A Messine, les Six décident d'étudier une Union Economique Générale et une Union dans le domaine nucléaire.

25 MARS 1957 : Signature du Traité de Rome entre les Six (R.F.A., Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas).

1^{er} JANVIER 1959 : Baisse de 10 % des droits de douane, première étape vers l'union douanière (à réaliser dans les dix ans, ce qui sera fait).

9 AOÛT 1961 : La Grande-Bretagne pose officiellement sa demande d'adhésion à la Communauté.

17 JANVIER 1962 : Adoption des principes régissant la politique agricole : prix unique à l'intérieur (droits de douane sur les produits étrangers).

14 JANVIER 1963 : Rupture des négociations avec la Grande-Bretagne, De Gaulle estime que ce pays n'est pas prêt à entrer dans le Marché commun.

30 JUILLET 1963 : Signature à Yaoundé d'une convention d'association avec les pays d'Outre-Mer, d'où découlent les conventions suivantes, dites de Lomé.

30 JUILLET 1965 : La France repousse les propositions de la Commission sur le financement de la Communauté par des ressources propres et son contrôle par le Parlement Européen. Durant le second semestre de l'année, le gouvernement français pratique la politique « de la chaise vide ».

11 AVRIL 1967 : Les Six adoptent le premier programme de politique économique à moyen terme (66-70) et décident d'harmoniser les taxes sur les chiffres d'affaires.

1^{er} JUILLET 1967 : Mise en vigueur du Traité sur la fusion des exécutifs du Marché Commun, de la C.E.C.A. et d'Euratom qui forment la Commission Européenne.

1^{er} JUILLET 1968 : Achèvement de l'union douanière entre les Six. Instauration du marché unique pour le sucre, les produits laitiers, la viande de bœuf. La libre circulation des travailleurs salariés est désormais totale.

1^{er} ET 2 DECEMBRE 1969 : Sommet de La Haye. Les Six décident de mettre en œuvre l'union économique, d'entamer une coopération politique et d'engager les négociations avec l'Angleterre.

1970 : Les Six créent un Fonds de soutien monétaire (à court terme) de 2 milliards de dollars et un système de financement qui garantit à la communauté des ressources propres.

22 JANVIER 1972 : Signature du traité d'adhésion de la Grande-Bretagne, Irlande, Danemark, Nor-

vège, ratifié en cours d'année (sauf les Norvégiens qui le rejettent en septembre).

21 MARS 1972 : La marge de fluctuation entre 2 monnaies de la Communauté est fixée à 2,25 % (c'est le serpent). Les banques centrales interviendront ensemble pour éviter des mouvements plus importants.

MARS 1973 : La crise monétaire ébranle le système de change communautaire.

28 FEVRIER 1975 : Signature à Lomé (Togo) d'une convention historique entre la Communauté Européenne et 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

2 DECEMBRE 1975 : Les Neuf décident l'élection au suffrage universel du Parlement Européen.

27 JUILLET 1976 : Ouverture des négociations en vue de l'adhésion de la Grèce.

28 JUILLET 1977 : L'Espagne dépose officiellement sa demande d'adhésion, 4 mois après la démarque du Portugal.

3 AVRIL 1977 : La C.E.E. signe son premier accord commercial avec un pays communiste, la Chine Populaire.

5 DECEMBRE 1977 : Le Conseil Européen adopte les grandes lignes du Système Monétaire Européen (S.M.E.) qui entrera en vigueur le 13 mars 1979.

28 MAI 1979 : Signature du traité d'adhésion de la Grèce à la Communauté.

7 ET 10 JUIN 1979 : Premières élections européennes (60 % de votants, 110 000 000 de citoyens européens).

31 OCTOBRE 1979 : Signature de la 2^e Convention de Lomé.

29-30 NOVEMBRE 1979 : Conseil Européen, problème de la contribution britannique au budget communautaire.

13 DECEMBRE 1979 : Le Parlement rejette le projet de budget communautaire pour l'année 1980, présenté par le Conseil des Ministres.

15 JANVIER 1980 : Déclaration commune des Neuf condamnant l'intervention soviétique en Afghanistan.

12 ET 13 JUIN 1980 : Déclaration commune des Neuf sur le Moyen-Orient.

1^{er} JANVIER 1981 : La Grèce entre dans la Communauté Européenne.

19 JUIN 1981 : Résolution du Parlement Européen visant à abolir la peine de mort.

29 ET 30 JUIN 1981 : Proposition de François Mitterrand sur « L'espace social européen ».

25 JANVIER 1982 : Refus de la Grande-Bretagne pour un accord sur sa contribution au budget communautaire. Ouverture d'une crise grave pour l'Europe.

17 juin 1984 : 2^{èmes} élections européennes.

26 juin 1984 : Sommet de Fontainebleau, présidé par François Mitterrand. Adoption du principe de la discipline budgétaire, et création du Comité Dooge, pour l'actualisation du Traité de Rome.

17 avril 1985 : François Mitterrand lance le projet Eureka.

24 juin 1985 : Présentation par la Commission du Livre Blanc sur la réalisation effective du marché intérieur.

1^{er} janvier 1986 : Entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté.

17 février 1986 : Signature de l'Acte Unique à Luxembourg.

1^{er} juillet 1987 : Entrée en vigueur de l'Acte Unique Européen.

1^{er} janvier 1989 : Entrée en fonction de la nouvelle Commission des Communautés Européennes, nommée pour quatre ans. Jacques Delors en demeure le président.

LES RACINES DE LA LIBERTE

La légende révolutionnaire assure que c'est le 1^{er} mai 1790 que le curé de Saint-Gaudent dans la Vienne planta le premier arbre de la Liberté (il s'agissait d'un arbre sans racines, décoré du bonnet phrygien).



LA PLANTATION D'UN ARBRE DE LA LIBERTE EST UN TYPE DE FETE QUI A ETE INVENTE SOUS LA REVOLUTION.

SOUS L'ANCIEN REGIME, ON PLANTAIT UN MAT LE PREMIER JOUR DU MOIS DE MAI POUR FETER LE RENOUVEAU PRINTANIER.

LES REVOLUTIONNAIRES ONT REPRIS CETTE TRADITION POUR L'APPLIQUER A L'AMOUR DE LA LIBERTE.

PAR LA SUITE, A CHAQUE ETAPE DU PROGRES DES LIBERTES (1830, 1848, 1870, 1945...) DES PLANTATIONS D'ARBRES ONT ETE ORGANISEES.

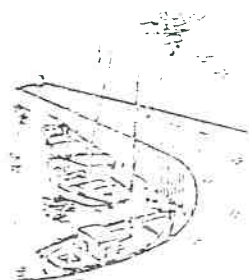
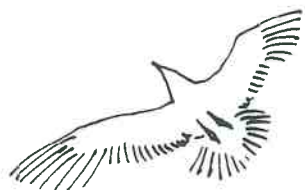


Le mardi 21 mars 1989, la Commune de GRATTEPANCHE a perpétué cette tradition en plantant un tilleul devant la mare. Les enfants du village ont dansé autour pour marquer l'évènement.



SEJOUR à MERS les BAINS

Les 27, 28, 29 Avril 1989, les élèves du regroupement pédagogique de GRATTEPANCHE - RUMIGNY ont effectué un séjour à Mers les Bains, dans la Maison de l'O.C.C.E. située en haut de la falaise.



Voici le chemin qui mène à la maison de la falaise où nous avons passé trois jours. Toute la classe est rassemblée. Derrière nous, la falaise est "bleu-blanc-rouge". Delphine.



CP - CE 1

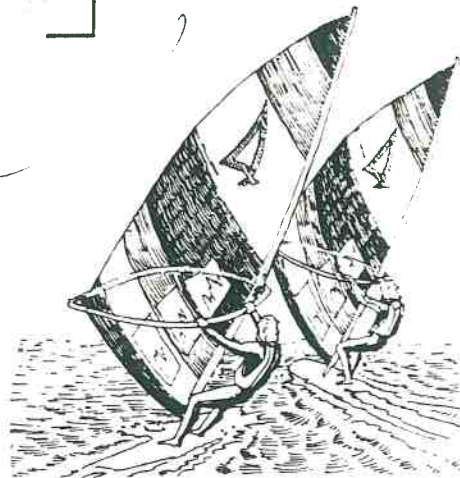


Avant de manger, nous discutons entre amis. On peut voir Jérôme, Olivier et moi de face, ainsi qu'Edward de dos. (Cédric)





Nous descendons sur la
plage, au pied de la
falaise pour ramasser des
coquillages, des étoiles de
mer, des crabes, Je
donne la main à Laurent
et à Pierre-Yves.



Théodien



Nous sommes descendues de notre chambre pour
manger du poisson. Edvard fait le lève avec
une fourchette. A la fin du repas, on a débarrassé
la table.

Cyril



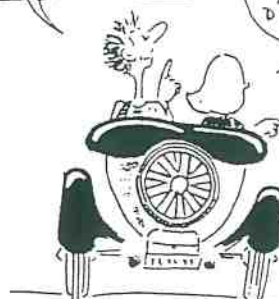
LA VITESSE EN AGGLOMÉRATION

SAGE DECISION PRISE
IL Y A QUELQUES ANNEES



DANS CETTE COMMUNE,
LA VITESSE EST LIMITÉE A
45 km/h DANS TOUTES LES RUES

BIEN SÛR ! C'EST INDiqué
SUR LE SUPPORT DU PANNEAU
D'ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION



D75e
GRATTEPANCHE

45

QUELQUES CHIFFRES.....

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SECURITE ROUTIERE

BILAN STATISTIQUE DE LA SECURITE ROUTIERE

- BILAN ANNUEL 1988

RYTHME ANNUEL	ACCIDENTS CORPORELS	TUÉS	BLESSES GRAVES	BLESSES LÉGERS	TOTAL BLESSES
Janv. 88 à Dec. 88	175 887	10 548	58 172	185 870	244 042
Janv. 87 à Dec. 87	170 994	9 855	57 902	179 736	237 638
Différence	+ 4893	+ 693	+ 270	+ 6134	+ 6404
Pourcentage	+ 2,9 %	+ 7,0 %	+ 0,5 %	+ 3,4 %	+ 2,7 %

DEPARTEMENT DE LA SOMME - ACCIDENT 1988 EN AGGLOMERATION

ACCIDENTS		Catégories de véhicules	Nbre de victimes	
			Tués	Total
ACCIDENTS MORTELS	61	Bicyclette	4	56
TUES	68	Cyclomoteur	5	203
BLESSES GRAVES	340	Vélocycle et moto	3	68
BLESSES LEGERS	1 102	Voit. particulières	42	887
INDEMNES	1 175	Camions	0	11
PIETONS	273	Véhic. transp. commun	0	3
		Autres	0	8
		Piétors	14	273
		Indéterminés	0	1
		TOTAL.....	68	1 510



MEDITONS ET N'ENTRONS PAS
DANS CES STATISTIQUES ALORS.....

PERMIS DE CONDUIRE

Le droit de timbre relatif à l'examen du permis de conduire augmente. Il passe à 160 Francs à compter du 1er janvier 1989.

TELEVISION : REDEVANCE 1989

Les taux de base de la redevance sont fixés, à compter du 1er janvier 1989, à :

- 343 F télévision « noir et blanc » (contre 333 F) ;
- 533 F télévision « couleur » (contre 506 F).

ASSURANCE VIEILLESSE : REVALORISATIONS DES PENSIONS ET RENTES

Les pensions et rentes de vieillesse sont majorées de 1,3 % au 1er janvier 1989.

Les montants minimaux annuels des avantages de vieillesse et d'invalidité sont également relevés de 1,3 % au 1er janvier 1989, l'AVTS est ainsi porté à 14 310 F par an et l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité à 19 270 F par an pour une personne seule et pour chacun des époux d'un ménage à 15 820 F.

RECHERCHES BIOMEDICALES : CONSENTEMENT OBLIGATOIRE

Les personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales doivent être clairement informées de l'objectif de la recherche, de sa méthodologie, de sa durée, des contraintes et des risques prévisibles. Elles doivent avoir donné expressément leur consentement.

Ajoutons que la personne dont le consentement est sollicité a le droit de refuser de participer à une recherche ou de retirer son consentement à tout moment.

CONCOURS ADMINISTRATIFS : SUPPRESSION DU DROIT DE 150 F

Le droit de timbre de 150 F perçu lors de l'inscription aux concours de recrutement des fonctionnaires et lors de l'inscription à certains concours des collectivités territoriales est supprimé pour toute inscription déposée après le 31 décembre 1988.

LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES POUR 1989-1990 A ETE FIXE

Académies	ZONE 1 Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Limoges, Lyon, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse	ZONE 2 Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Rennes	ZONE 3 Paris Créteil Versailles
Rentrée 1989	Mardi 5 Septembre 1989		
Toussaint 1989	du mardi 24 octobre au lundi 6 novembre 1989		
Noël 1989	du vendredi 22 décembre 1989 au jeudi 4 janvier 1990	du jeudi 21 décembre 1989 au jeudi 4 janvier 1990	
Hiver 1990	du mardi 6 février 1990 au lundi 19 février 1990	du mardi 13 février 1990 au lundi 26 février 1990	du mardi 20 février 1990 au lundi 5 mars 1990
Printemps 1990	du mardi 3 avril 1990 au mardi 17 avril 1990	du mardi 10 avril 1990 au lundi 23 avril 1990	
Été 1990	du samedi 30 juin au mardi 4 septembre 1990		
Les dates indiquées correspondent au jour de départ après la classe et au jour de rentrée le matin.			